



CAISSE DES ECOLES

3, Place Gabriel Péri - 06800 Cagnes-sur-Mer

☎ 04.89.83.20.53. ☎ 04.89.83.20.51

E-mail : accueil-cde@cagnes.fr - Site : www.cde-cagnes.fr

Ouverture des bureaux

Mardi de 8h00 à 17h00 – **Mercredi** de 8h30 à 12h00 – **Vendredi** de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES 2023/2024

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS : 16 JUIN 2023

Chaque année, si vous souhaitez que votre enfant bénéficie du service de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et de l'accueil de loisirs des mercredis, vous devez obligatoirement constituer un dossier d'inscription auprès de la Caisse des Ecoles.

Suite à cette inscription, vous recevrez par mail une facture à acquitter dès réception.

Modes de règlement : paiement en ligne (www.cde-cagnes.fr/kiosque-famille), chèques, espèces, carte bancaire, CESU, E-CESU.

Il est rappelé que votre enfant ne sera pas accepté aux activités si : dossier non constitué, factures non réglées (CDE et/ou Trésor Public), dossier dérogation non validé (pour les enfants hors commune).

Pièces OBLIGATOIRES à joindre au dossier :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, téléphone fixe, box, eau, bail, compromis de vente)
 - Photocopie avis d'imposition complet 2022 sur revenus 2021 (des deux parents sauf parent isolé)
 - Notification du quotient familial C.A.F. ou CCSS Monaco ou MSA,
 - L'attestation d'assurance pour l'année scolaire 2023/2024 couvrant l'enfant en responsabilité civile et dommages corporels individuels (qui devra être transmise au plus tard le 25 août 2023).
 - Un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)
 - Salariés** : photocopie du dernier bulletin de salaire, à défaut attestation de travail des deux parents
 - Commerçants** : Photocopie du registre du commerce ou extrait du KBIS de moins de 3 mois **et** la Contribution Economique Territoriale ou Contribution Foncière des Entreprises ou Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
 - Profession libérale** : Photocopie de la carte professionnelle. Médecin, infirmière : feuille de soins barrée
 - Etudiants** : Photocopie de la carte d'étudiant en cours de validité et attestation pour l'année suivante
- Si inscription en centre de loisirs du mercredi (ALSH), joindre également et obligatoirement :**
- Fiche sanitaire complétée (téléchargeable au www.cde-cagnes.fr)
 - Copie des vaccins du carnet de santé de l'enfant
 - Attestation de l'employeur justifiant être en poste le mercredi**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION : Dossier incomplet retourné le(Pièces manquantes cochées ci-dessus)

Désormais les demandes seront traitées mensuellement. Les familles doivent en informer la Caisse des Ecoles par mail (accueil-cde@cagnes.fr) **avant le 25 du mois pour une application le mois suivant.**

(sauf cas particuliers : motif professionnel ou médical).

La régularisation se fera sur la facture suivante. Par ailleurs, les inscriptions exceptionnelles à une activité périscolaire ne sont acceptées qu'une seule fois par mois. Elles doivent obligatoirement être effectuées par écrit (Courrier ou courriel : accueil-cde@cagnes.fr)

Date de la rentrée scolaire : Lundi 4 septembre 2023

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Caisse des Ecoles de Cagnes sur Mer pour effectuer l'inscription de vos enfants aux activités péri et extrascolaires. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Caisse des Ecoles de Cagnes-sur-Mer, aux responsables périscolaires. Les données sont conservées 10 ans. La base légale est l'obligation légale. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement des données en vous adressant à la Caisse des Ecoles de Cagnes-sur-Mer, en vous rendant sur place, ou par courrier ou par mail : accueil-cde@cagnes.fr.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données SICTIAM : dpo@sictiam.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL

ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les accueils périscolaires du matin (7h30/8h10) et du soir (16h30/18h30) s'adressent uniquement :

- aux enfants dont les deux parents travaillent ou parent isolé travaillant,
- de manière provisoire et exceptionnelle en cas de difficultés particulières (hospitalisation, maladie et/ou motifs professionnels sur présentation d'un justificatif).

ACCUEIL DU MATIN EN MATERNELLE ET EN ELEMENTAIRE

Gratuit.

Horaires : de 7h30 à 8h10 (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Activité proposée : garderie.

ACCUEILS DU SOIR

Les inscriptions se font à l'année et leur facturation est forfaitaire.

Les accueils périscolaires sont dus même en cas d'absence de l'enfant.

Cas particulier : garde alternée des parents.

Les tarifs de l'accueil périscolaire exceptionnel s'appliquent dès lors qu'un enfant reste un autre jour que ceux réservés lors de l'inscription, en cas de non inscription ou d'inscription exceptionnelle (aucun remboursement en cas de demande de garderie exceptionnelle).

Remboursement en cas :

- de demande écrite de radiation de l'activité périscolaire (prise d'effet en fonction des délais de traitement fixés).
- de départ définitif de l'enfant et sur présentation par les parents du certificat de radiation
- de classe de découverte
- de grève et de jour de non fonctionnement de l'école ou du service.
- Absence forcée (pandémie) sur présentation sous d'un justificatif médical ou justificatif de la sécurité sociale transmis sous 48 heures consécutives à l'absence de l'enfant.

EN MATERNELLE

Horaires : de 16h30 à 18h00 ou de 16h30 à 18h30.

Activités proposées : ateliers éducatifs et de loisirs.

2 choix d'inscription : forfait 4 soirs par semaine ou 2 soirs fixes par semaine.

Tarif unitaire	16h30 à 18h00	16h30 à 18h30
base forfait «cagnois»	1.22 €	1.94 €
accueil périscolaire du soir exceptionnel « cagnois »	2.22 €	2.96 €
base forfait «hors commune »	2.85 €	3.62 €
accueil périscolaire du soir exceptionnel « hors commune »	3.72 €	4.94 €

EN ELEMENTAIRE

Horaires : de 16h30 à 18h00 ou de 16h30 à 18h30.

Activités proposées : atelier « aide aux leçons » puis ateliers éducatifs et de loisirs.

2 choix d'inscription : forfait 4 soirs par semaine ou 2 soirs fixes par semaine.

Tarif unitaire	16h30 à 18h00	16h30 à 18h30
base forfait «cagnois»	1.81 €	2.40 €
accueil périscolaire du soir exceptionnel « cagnois »	2.47 €	3.09 €
base forfait «hors commune»	3.45 €	4.55 €
accueil périscolaire du soir exceptionnel « hors commune »	4.12 €	5.15 €

RESTAURATION SCOLAIRE

L'accueil en restauration scolaire s'effectue les jours de fonctionnement des écoles primaires de la commune, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30. Le service peut-être ponctuellement interrompu dans un ou plusieurs restaurants scolaires pour motif de grève.

Les enfants seront accueillis en fonction des places disponibles.

En cas d'**allergie alimentaire**, un **Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.)** est obligatoire pour l'admission de l'enfant. Renseignements : 04.89.83.20.54. – economat-cde@cagnes.fr
(Enfants Cagnois 2.30€ / Enfants « hors commune » ou tarif exceptionnel 3.32€)
Le temps de la mise en place du protocole, l'accueil à la cantine sera suspendu.

Chaque enfant possède une carte de pointage. Il devra pointer chaque matin dès son arrivée pour valider son inscription (jours réservés). En maternelle, ce pointage est réalisé par les ATSEM.

- La première carte est offerte et sert plusieurs années. Son remplacement (perte, casse) sera facturé 5,93 €.

Les repas réservés (jours fixes) sont réglés d'avance, puis grâce aux pointages effectués avec la carte, un remboursement se fera sur la facture suivante si l'enfant n'a pas été présent au service de la restauration (aucun justificatif à fournir).

Remboursement en cas :

- de demande écrite de radiation de la restauration scolaire
- de départ définitif de l'enfant et sur présentation par les parents du certificat de radiation.
- de classe de découverte
- de grève et de jour de non fonctionnement de l'école ou du service.

Tarif unitaire	Elémentaire	Maternelle
enfant cagnois	3.92 €	3.65 €
à partir de 3 enfants (*)	3.69 €	3.65 €
enfant « hors commune» ou tarif exceptionnel	5.11 €	4.26 €

(*) *enfants scolarisés en école maternelle et/ou élémentaire*

Le tarif exceptionnel s'applique dès lors qu'un enfant reste en restauration scolaire un autre jour que celui (ceux) réservé(s) à l'inscription, ou en cas de non inscription.

CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS (ALSH)

Les inscriptions se font à l'année et leur facturation est forfaitaire.

LES CONDITIONS D'ADMISSION :

- Cet accueil s'adresse aux enfants domiciliés ou scolarisés à Cagnes-sur-Mer dont les deux parents travaillent ou parent isolé travaillant. Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles déterminées selon l'encadrement obligatoire nécessaire.

INSCRIPTION ET FACTURATION :

- L'inscription se fait à l'année et la facturation est forfaitaire (**A partir de la 4^{ème} absence non justifiée, l'inscription sera annulée sans remboursement du forfait mensuel en cours.**)
- De manière provisoire et exceptionnelle en cas de difficultés (hospitalisation, maladie, raison professionnelle avec justificatif).
- Cas particuliers : garde alternée des parents et motifs professionnels (planning professionnel validé par l'employeur).

L'A.L.S.H. est dû même en cas d'absence de l'enfant.

Remboursement en cas :

- de demande écrite de radiation de l'A.L.S.H. (prise d'effet en fonction des délais de traitement fixés).
- de départ définitif de l'enfant et sur présentation par les parents du certificat de radiation
- de maladie de l'enfant à partir de 2 mercredis consécutifs d'absence et au vu du certificat médical transmis sous 48h. (le 1^{er} mercredi n'est pas remboursé)
- absence forcée (pandémie), remboursement des mercredis non fréquentés sur présentation justificatif médical ou justificatif sécurité sociale transmis sous 48h.
- de classe de découverte
- de non fonctionnement de l'A.L.S.H.

Le règlement intérieur des A.L.S.H. est disponible sur www.cde-cagnes.fr ou sur simple demande.

Lieu : Les enfants seront accueillis sur les centres de loisirs en fonction de l'école où ils sont scolarisés, à savoir :

- PRIMEVERES : pour les enfants scolarisés à Mozart et aux Primevères
- DAUDET : pour les enfants scolarisés à Daudet 1 et Daudet 2
- CANEBIERS : pour les enfants scolarisés à Renoir, Canebiers
- LE LOGIS : pour les enfants scolarisés à Jules Ferry, le Logis
- LA PINEDE : pour les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire à la Pinède et Gambetta
- JEAN GIONO : pour les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire à Jean Giono et Val Fleuri

A LA JOURNEE : de 7h30 à 18h00

Horaires : de 7h30 à 18h00 (accueil de 7h30 à 9h00 et départ possible à partir de 16h30)

Les tarifs de l'A.L.S.H. à la journée sont calculés en fonction du quotient familial de la C.A.F. (ou à défaut déterminés sur la base de l'ensemble des revenus de la famille et de la composition du foyer, base N-2).

Tarif journalier (base forfait)	A.L.S.H. « cagnois »	A.L.S.H. « hors commune »
QF inférieur ou égal à 522	4.70 €	9.40 €
QF entre 523 et 1777	QF x 0,9 %	QF x 0,9 % x 2
QF supérieur ou égal à 1778	16 €	32 €
Journée A.L.S.H. « exceptionnel »	16 €	32 €

Le tarif exceptionnel s'applique également en cas de non inscription à l'A.L.S.H., sans modification financière rétroactive.

En cas d'inscription à un A.L.S.H. « journée exceptionnelle » puis de demande d'annulation de celle-ci, il ne sera procédé à aucun remboursement (quelle que soit la date de cette demande d'annulation). Il en est de même en cas de demande de changement de journée. Chaque journée réservée reste due.

A LA DEMI-JOURNEE : de 7h30 à 12h30 SANS REPAS

Horaires : de 7h30 à 12h30 (accueil de 7h30 à 9h00 et départ possible à partir de 12h00)

Le tarif de l'A.L.S.H. à la demi-journée sans repas est de 4.70 € pour les Cagnois et de 9.40 € pour les hors commune. Il n'y a pas d'A.L.S.H. exceptionnel à la demi-journée.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES ENFANTS

NOM-PRENOM*

DATE DE NAISSANCE*

ECOLE-CLASSE 2023/2024*

1).....
2).....
3).....
4).....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

Situation matrimoniale des parents *:

- | | | |
|---|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Marié(e) | <input type="checkbox"/> Famille monoparentale | <input type="checkbox"/> Vie maritale |
| <input type="checkbox"/> Divorcé(e)/Séparé(e) | <input type="checkbox"/> Pacsé(e) | <input type="checkbox"/> Veuf (veuve) |

Garde alternée (à préciser uniquement pour une facturation séparée) : oui non
Si oui, chacun des parents doit constituer son dossier

Désormais les factures sont transmises uniquement par mail à l'adresse indiquée ci-dessous.
Si vous souhaitez conserver la facture papier, cochez ici

E-mail contact personnel obligatoire *(*écrire lisiblement*) :@.....

Article du code civil 372-2 « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant »

Choix du mode de facturation* : Représentant légal 1 Représentant légal 2 Représentant légal 1 et 2

RESPONSABLE LEGAL 1* (à compléter obligatoirement)

CIVILITE* Madame Monsieur

Qualité* (mère, père, famille d'accueil, autre) : barrer la mention inutile

Nom * : Prénom * :

Adresse* :

Code postal* : Ville* : ☎

☎ * :

Profession* : ☎

RESPONSABLE LEGAL 2* (à compléter obligatoirement)

CIVILITE * Madame Monsieur

Qualité* (mère, père, famille d'accueil, autre) : barrer la mention inutile

Nom* : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : Ville* : ☎

☎ * :

Profession* : ☎

Allocations familiales *: C.A.F. n° allocataire : MSA CCSS Monaco

J'accepte que mon adresse mail J'accepte que mon numéro de téléphone portable

Soit utilisé(e) par le personnel habilité de la Direction de l'Éducation et/ou de la Restauration et/ou des accueils périscolaires et Animation de la Ville de Cagnes sur Mer afin de m'adresser de l'information en lien avec l'école et/ou la cantine et/ou les accueils périscolaires et/ou l'accueil de loisirs dans lequel est inscrit mon enfant.

Je suis informé(e) que cette donnée ne pourra être utilisée dans ce cadre que le temps d'inscription de mon enfant dans l'établissement concerné.

Je suis informé(e) que je dispose du droit de retirer mon consentement à tout moment et de me désinscrire de ce service en modifiant ma fiche famille.

*Mentions obligatoires

★ INSCRIPTIONS ★

Votre enfant bénéficie-t-il d'un **P.A.I. alimentaire** ? oui non, d'un **AVS** ? oui non, d'un **PPS** ? oui non

RESTAURATION SCOLAIRE

lundi mardi jeudi vendredi

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN

maternelle élémentaire

ATTENTION : TOUTES LES ACTIVITES CI-DESSOUS SONT FORFAITAIRES

ACCUEILS PERISCOLAIRES DU SOIR

ACCUEIL DU SOIR EN MATERNELLE

16h30 à 18h00 ou 16h30 à 18h30
 4 soirs par semaine 2 soirs fixes par semaine :et

ACCUEIL DU SOIR EN ELEMENTAIRE

16h30 à 18h00 ou 16h30 à 18h30
 4 soirs par semaine 2 soirs fixes par semaine :et

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES MERCREDIS

- Les Primevères : (uniquement pour les enfants scolarisés à Mozart et aux Primevères)
- Daudet : (uniquement pour les enfants scolarisés à Daudet 1 et Daudet 2)
- La Pinède : (uniquement pour les enfants scolarisés à la Pinède et à Gambetta)
- Jean Giono : (uniquement pour les enfants scolarisés à Jean Giono et au Val Fleuri)
- Les Canebières : (uniquement pour les enfants scolarisés à Renoir, Canebières)
- Le Logis : (uniquement pour les enfants scolarisés à J. Ferry, le Logis)

ou { **A.L.S.H. journée de 7h30 à 18h00**
 A.L.S.H. demi-journée de 7h30 à 12h30 SANS repas

NOUS CERTIFIONS EXACTS LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS ET NOUS ENGAGEONS

A SIGNALER TOUT CHANGEMENT A LA CAISSE DES ECOLES PAR COURRIER OU COURRIEL (accueil-cde@cagnes.fr)

SIGNATURES OBLIGATOIRES

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Signature(s) précédée(s) de la date et de la mention « lu et approuvé »



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Photo
(uniquement pour
Andon)

1- ENFANT :

NOM : PRENOMS :
DATE DE NAISSANCE : / / SEXE : M F
ECOLE FREQUENTEE : CLASSE :
TAILLE : POIDS :

2- VACCINATIONS :

Joindre la photocopie des vaccinations obligatoires de l'enfant.
Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

3- RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

Si l'enfant suit un traitement médical, joindre une ordonnance et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leurs emballages d'origine marqués au nom de l'enfant).

AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE PRIS SANS ORDONNANCE

L'enfant a-t-il eu des maladies ? Lesquelles
L'enfant a-t-il des allergies ? Lesquelles
Dans le cas où votre enfant est atteint d'allergies alimentaires, précisez la nature et le degré :

SEULS LES ENFANTS POUR LESQUELS UN PROTOCOLE A ETE ETABLI SERONT ADMIS EN CENTRE DE VACANCES OU DE LOISIRS (solliciter un exemplaire du dossier à constituer).

L'enfant a-t-il des difficultés de santé ? Si oui, indiquez les précautions à prendre :

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

L'enfant est-il suivi par un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) durant le temps scolaire ? Oui Non

Nom et téléphone du médecin traitant :

Pour les bénéficiaires de la CMU : joindre obligatoirement l'attestation

4- RESPONSABLES DE L'ENFANT :

RESPONSABLE LEGAL : PERE MERE

PERE : NOM ET PRENOM :

ADRESSE :

DOMICILE : PORTABLE :

EMPLOYEUR : TRAVAIL :

RESPONSABLE LEGAL : PERE MERE

MERE : NOM ET PRENOM :

ADRESSE :

DOMICILE : PORTABLE :

EMPLOYEUR : TRAVAIL :

5- PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'URGENCE (AUTRES QUE LES PARENTS) ET AUTORISEES A VENIR CHERCHER MON ENFANT AU CENTRE DE LOISIRS OU AU CENTRE DE VACANCES

NOM : PRENOM :

QUALITE : T :

ADRESSE :

NOM : PRENOM :

QUALITE : T :

ADRESSE :

J'autorise mon enfant à partir seul (à partir de 9 ans) OUI à H..... NON

Signature :

J'autorise la Direction de l' A.L.S.H./CENTRE DE VACANCES à prendre mon enfant en **photographie pour diffusion sur le blog / site de la caisse des écoles / affichage.** OUI NON

6- DECLARATION DU RESPONSABLE LEGAL

Pour être admis au Centre de Vacances ou de Loisirs, cette déclaration devra obligatoirement être remplie et signée par le responsable légal de l'enfant :

Je soussigné(e) :

Père, mère, tuteur (1) responsable de l'enfant : déclare :

1. Autoriser l'équipe de direction du Centre de Vacances ou de Loisirs à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toutes mesures d'urgence prescrites par le médecin, y compris éventuellement l'hospitalisation.
2. Autoriser mon enfant à participer à toutes les activités du Centre de Vacances ou de Loisirs, y compris les baignades et les activités nautiques et sportives.
3. Avoir pris connaissance que mon enfant ne pourra être confié par le Directeur du Centre aux parents ou à toute personne que sur demande écrite et signée par moi-même.
4. Etre informé que je dois impérativement être présent lors du retour ou de la sortie de mon enfant. En cas d'impossibilité, je devrai en informer par écrit l'organisation et nommer la personne qui le prendra en charge.
5. Certifie que mon enfant est assuré en Responsabilité Civile et Dommages Corporels Individuels (joindre la photocopie de l'attestation d'assurance **en cours de validité**), faute de quoi, ma responsabilité sera engagée.

Cagnes sur Mer, le : **SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL :**

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Caisse des Ecoles de Cagnes-sur-Mer pour effectuer l'inscription de vos enfants aux activités péri et extra scolaires.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Caisse des Ecoles de Cagnes-sur-Mer, aux responsables périscolaires et au trésor public. Les données sont conservées 2 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier en vous adressant à la Caisse des Ecoles de Cagnes-sur-Mer en vous rendant sur place, par courrier ou par mail : accueil-cde@cagnes.fr.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données SICTIAM : dpo@sictiam.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.